



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date d'émission 08-juil.-2015

Date de révision 30-janv.-2020

Version 3

## 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DE LA PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

### Identificateur de produit

**Nom du produit** Magnesium Chloride (from Titanium Production)

### Autres moyens d'identification

**Code du produit** SAC026

**N° ID/ONU** 2813

**Synonymes** Chlorure de magnésium (de la production de titane): Sel de réduction Kroll de la production de titane (Produit # 106-A)

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

**Utilisation recommandée** Intermédiaire chimique.

**Utilisations contre-indiquées**

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Adresse du fabricant

ATI, 1000 Six PPG Place, Pittsburgh, PA  
15222 USA

#### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

**Numéro d'appel d'urgence** Chemtrec: 1-800-424-9300

## 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

### Classification

Ce produit chimique est considéré comme dangereux selon la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses de 2012 de l'OSHA (29 CFR 1910.1200)

Substances ou mélanges qui, au contact de l'eau, émettent des gaz inflammables

Catégorie 3

### Éléments d'étiquetage

#### Vue d'ensemble des procédures d'urgence

**Attention**

#### **Mentions de danger**

Dégage, au contact de l'eau, des gaz inflammables



**Aspect** flocons, Morceaux, Poudre

**État physique** Solide

**Odeur** Inodore

### **Conseils de prudence - Prévention**

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux

Protéger de l'humidité  
Ne pas respirer les gaz résultants

**Conseils de prudence - Réponse**

En cas d'incendie: Utiliser du sel (NaCl) ou poudre sèche de la classe D pour l'extinction

**Conseils de prudence - Entreposage**

Stocker dans un endroit sec

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

**HNOC (danger non classé autrement)**

Non applicable

**Autres informations**

**3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS**

**Synonymes**

Chlorure de magnésium (de la production de titane): Sel de réduction Kroll de la production de titane, (Produit # 106-A).

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Chlorure de Magnésium	7786-30-3	>99
Eau	7732-18-5	0-1
Magnésium	7439-95-4	0-0.1
Titane	7440-32-6	0-0.1

**4. PREMIERS SOINS**

**Premiers soins**

**Contact avec les yeux**

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

**Contact avec la peau**

Laver immédiatement avec du savon et beaucoup d'eau.

**Inhalation**

En cas d'inhalation des émanations des réactions, transporter immédiatement la personne à l'air frais. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison.

**Ingestion**

EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

**Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés**

**Symptômes**

Aucun prévu.

**Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial**

**Note aux médecins**

Traiter en fonction des symptômes.

**5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

**Moyens d'extinction appropriés**

Incombustible.

**Moyens d'extinction inappropriés**

En cas d'incendie dans la zone, éviter le contact de l'eau avec le produit pour empêcher le dégagement de gaz dangereux.

**Dangers particuliers associés au produit chimique**

Incombustible.

**Produits de combustion dangereux** Non applicable.

**Données sur les risques d'explosion**

**Sensibilité aux chocs** Aucun.

**Sensibilité aux décharges électrostatiques** Aucun.

**Équipement de protection et précautions pour les pompiers**

Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie.

**6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL**

**Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence**

**Précautions personnelles** Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

**Pour les intervenants d'urgence** Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Suivre le Guide des mesures d'urgence, Guide no 138.

**Précautions relatives à l'environnement**

**Précautions relatives à l'environnement** Recueillir le produit répandu pour éviter le rejet dans l'environnement.

**Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage**

**Méthodes de confinement** Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

**Méthodes de nettoyage** Balayer ou ramasser avec une pelle le produit dans des récipients secs. Éviter la création de la poussière incontrôlée. Laver l'emplacement du déversement soigneusement avec de l'eau - le résidu restant de chlorure de magnésium rendra le plancher glissant.

**7. MANUTENTION ET STOCKAGE**

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

**Conseils sur la manutention sécuritaire** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

**Conditions d'entreposage** Les solutions de chlorure de magnésium dans des réservoirs en acier nu peuvent activer la surface métallique de sorte que lorsque les réservoirs sont drainés, les surfaces rouillent rapidement, consommant l'oxygène disponible. Utiliser des procédures d'entrée du réservoir sécuritaires avec une bonne ventilation et une surveillance de la teneur en oxygène.

**Matières incompatibles** Contact accidentel avec l'eau.

**8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE**

**Paramètres de contrôle**

**Directives relatives à l'exposition**

Nom chimique	ACGIH TLV	OSHA PEL
Chlorure de Magnésium 7786-30-3	-	-
Eau 7732-18-5	-	-
Titane 7440-32-6	-	-
Magnésium 7439-95-4	-	-

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ingénierie** Éviter la formation de particules non contrôlées.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

- Protection des yeux/du visage** Quand des particules en suspension dans l'air sont susceptibles d'être présentes, on recommande le port d'un équipement de protection des yeux approprié. Par exemple, des lunettes étanches à ajustement serré, des lunettes de sécurité doublée de mousse qui protègent les yeux contre des particules.
- Protection de la peau et du corps** Porter des gants de protection.
- Protection respiratoire** En cas de formation de particules/fumées/gaz, de dépassement des limites d'exposition ou d'irritation, il faut porter une protection respiratoire approuvée. Des respirateurs à adduction d'air à pression positive peuvent être requis pour des concentrations élevées de contaminants atmosphériques. Une protection respiratoire doit être fournie conformément à la réglementation locale en cours.

**Considérations générales sur l'hygiène** Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle.

**9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

**Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Solide	<b>Odeur</b>	Inodore
<b>Aspect</b>	flocons, Morceaux, Poudre	<b>Seuil olfactif</b>	Non applicable
<b>Couleur</b>	gris argent		
<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>	
<b>pH</b>	-	Non applicable	
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	710 °C / 1310 °F		
<b>Point d'ébullition / intervalle d'ébullition</b>	-		
<b>Point d'éclair</b>	-	Non applicable	
<b>Taux d'évaporation</b>	-	Non applicable	
<b>Inflammabilité (solide, gaz)</b>	-	Ininflammable	
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>			
<b>Limite supérieure d'inflammabilité:</b>	-		
<b>Limite inférieure d'inflammabilité</b>	-		
<b>Pression de vapeur</b>	-	Non applicable	
<b>Densité de vapeur</b>	-	Non applicable	
<b>Densité</b>	2.3		
<b>Solubilité dans l'eau</b>	-		
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	-		
<b>Coefficient de partage</b>	-	Non applicable	
<b>Température d'auto-inflammation</b>	-	Non applicable	
<b>Température de décomposition</b>	-	Non applicable	

Viscosité cinématique	-	Non applicable
Viscosité dynamique	-	Non applicable
Propriétés explosives	Non applicable	
Propriétés comburantes	Non applicable	

**Autres informations**

Point de ramollissement	-
Masse moléculaire	-
Teneur en COV (%)	Non applicable
Densité	-
Masse volumique apparente	100-110 lb/ft3

**10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

**Réactivité**

Réagit avec l'eau

**Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**Possibilité de réactions dangereuses**

Réagit avec l'eau.

**Polymérisation dangereuse** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Conditions à éviter**

Contact accidentel avec l'eau. Lorsqu'il est mélangé à de l'eau, de la chaleur, de la vapeur et éventuellement de l'hydrogène et du sulfure d'hydrogène peuvent être générés. Ne mélangez pas le chlorure de magnésium avec de l'eau, sauf dans un endroit bien ventilé, dans des conditions où la chaleur et tout gaz susceptible de se dégager peuvent facilement se dissiper.

**Matières incompatibles**

Contact accidentel avec l'eau.

**Produits de décomposition dangereux**

Aucun lorsque sec et frais. Le chlorure de magnésium chauffé à plus de 110 °C en présence d'humidité produira des fumées de chlorure d'hydrogène.

**11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

**Informations sur les voies d'exposition probables**

**Renseignements sur le produit**

<b>Inhalation</b>	Produit non classé.
<b>Contact avec les yeux</b>	Produit non classé.
<b>Contact avec la peau</b>	Produit non classé.
<b>Ingestion</b>	Produit non classé.

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Chlorure de Magnésium 7786-30-3	5000 mg/kg bw	>2000 mg/kg bw	-
Eau 7732-18-5	-	-	-
Titane 7440-32-6	> 5000 mg/kg bw	-	-
Magnésium 7439-95-4	>2000 mg/kg bw	-	-



locales.

**Emballage contaminé** L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et locales.

Ce produit contient une ou plusieurs substances qui sont inscrites auprès de l'État de la Californie comme un déchet dangereux.

#### 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

<b>DOT</b>	Réglementé
<b>N° ID/ONU</b>	2813
<b>Nom officiel d'expédition</b>	solide hydroréactif, n.s.a. (chlorure de magnésium)
<b>Classe de danger</b>	4.3
<b>Groupe d'emballage</b>	III
<b>Dispositions particulières</b>	IB8, IP4, T1, TP33
<b>Numéro du guide des mesures d'urgence</b>	138

#### 15. INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

##### Inventaires internationaux

<b>TSCA</b>	Est conforme à (aux)
<b>LIS/LES</b>	Est conforme à (aux)
<b>EINECS/ELINCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>ENCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>IECSC</b>	Est conforme à (aux)
<b>KECL</b>	Est conforme à (aux)
<b>PICCS</b>	Est conforme à (aux)
<b>AICS</b>	Est conforme à (aux)

##### Légende :

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon

**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine

**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

**AICS** - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

##### Règlements fédéraux aux États-Unis

##### SARA 313

Section 313 du titre III de la loi du Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA). Ce produit ne contient aucun produit chimique soumis aux exigences en matière de rapport de la Loi et du titre 40 du Code of Federal Regulations, Partie 372

##### SARA 311/312 Catégories de dangers

<b>Danger aigu pour la santé</b>	Non
<b>Danger chronique pour la santé</b>	Non
<b>Risque d'incendie</b>	Non
<b>Risque de décompression soudaine</b>	Non
<b>Danger de réaction</b>	Oui

##### CWA (Loi sur la qualité de l'eau)

Ce produit ne contient aucune substance polluante réglementée en vertu de la loi sur la qualité de l'eau (Clean Water Act) (40 CFR 122.21 et 40 CFR 122.42) :

**CERCLA**

Comme il est expédié, ce produit ne contient aucune substance réglementée comme une substance dangereuse en vertu de CERCLA (Comprehensive environmental response compensation and Liability Act) (40 CFR 302) ou de SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act) (40 CFR 355). Il peut exister des exigences particulières en matière de déclaration au niveau local, régional ou provincial pour des rejets de ce produit

**États-Unis - Réglementations des États**

**Proposition 65 de la Californie**

Ce produit ne contient aucun produit chimique de la Proposition 65

**Règlements d'État sur le droit à l'information aux États-Unis**

Nom chimique	New Jersey	Massachusetts	Pennsylvanie
Eau 7732-18-5			X
Titane 7440-32-6	X		
Magnésium 7439-95-4	X	X	X

**Renseignements de l'étiquette de l'EPA américaine**

Numéro d'homologation des pesticides de l'EPA Non applicable

**16. AUTRES INFORMATIONS**

<b><u>NFPA</u></b>	Risques pour la santé 0	Inflammabilité 0	Instabilité 1	Propriétés physiques et chimiques - Protection individuelle X
<b><u>HMIS</u></b>	Risques pour la santé 0	Inflammabilité 0	Dangers physiques 1	

*Légende Étoile des risques chroniques \* = Danger chronique pour la santé*

Date d'émission 08-juil.-2015  
Date de révision 30-janv.-2020

**Note de révision**  
Sections de la FS mises à jour: 2, 3, 4, 5, 6, 9, 10, 12, 14, 16

**Note :**  
Les renseignements contenus dans cette fiche signalétique sont corrects à notre connaissance, sur la base de nos connaissances à la date de sa publication. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**

**Renseignements supplémentaires** Fiche signalétiques et étiquettes accessibles à ATImetals.com disponibles de :